

Conditions Générales d'Utilisation et de Vente du site OGALO

Le site et l'application « OGALO » sont édités par la société OGALO, société par actions simplifiée, au capital de social de 5.945 euros dont le siège social est situé au 166 route départementale 88, 45460 Bouzy la Forêt, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Orléans sous le numéro 914 741 210, représentée par Monsieur Johnatan HERAUDET (« **OGALO** »).

Les présentes conditions générales d'utilisation et de vente (les « **Conditions Générales d'Utilisation** » ou « **CGU** ») ont pour objet l'encadrement juridique de l'utilisation du site OGALO (www.ogalo.fr) et de ses services applicatifs via l'application OGALO (ensemble, la « **Plateforme** »).

Chaque Utilisateur s'engage à prendre connaissance des Conditions Générales d'Utilisation et à respecter la réglementation applicable en matière de transport d'équidés. Les Conditions Générales d'Utilisation doivent être acceptées par tout Utilisateur, et son accès à la Plateforme vaut acceptation de ces conditions.

Article 1. Définitions et fonctionnement de la Plateforme

La Plateforme propose un service de mise en relation de personnes souhaitant proposer d'une part, ou bénéficier, d'autre part, de services de transport d'équidés dont soit le départ soit l'arrivée s'effectue sur le territoire français. La Plateforme propose également aux Professionnels du Transport Equin un usage de la Plateforme comme outil de gestion (les « **Services** »).

La Plateforme ne permet qu'une mise en relation. La fourniture effective des Services fait nécessairement l'objet d'une relation contractuelle distincte entre les Utilisateurs.

1.1. Les Utilisateurs

Afin de proposer un service adapté et personnalisé aux besoins du transport d'équidés, les personnes suivantes (individuellement l'« **Utilisateur** » ou collectivement les « **Utilisateurs** ») peuvent accéder et utiliser la Plateforme, selon des règles de fonctionnement qui leur sont adaptées et le type de service qu'ils souhaitent proposer ou dont ils souhaitent bénéficier.

- **Transporteur Equin** : toute personne physique ou morale disposant d'une licence de transporteur public conformément au Code des transports et disposant des autorisations en matière de transport d'animaux vivants relevant du Code rural et de la pêche maritime, c'est-à-dire les Autorisations de Type 1 ou 2 ainsi que le certificat de compétences des conducteurs et des convoyeurs et, le cas échéant, le certificat d'agrément de transport par route pour des voyages de longue durée.
- **Utilisateur Bénéficiaire** : Toute personne physique ou morale souhaitant être mise en relation avec un Transporteur Equin afin de bénéficier des Services proposés ou toute personne physique ou morale en relation préexistante avec un Transporteur Equin qui reçoit de ce dernier un lien l'invitant à utiliser la Plateforme comme outil de gestion uniquement.

1.2. Les Véhicules

Les Transporteurs Equins sont autorisés à proposer les Services par l'utilisation des véhicules de transport d'équidés suivants (les « **Véhicules** ») :

- Van 1, 2, 3 ou 4 places
- Camion VL
- Véhicules tracteurs <3,5T, uniquement pour des besoins de remorquage
- Camion PL (porteur, tracteur ou semi-remorque), sous réserve de justifier d'une assurance pour l'activité entreprise.

1.3. Les Services

Les Services proposés par OGALO sont un Service de mise en relation entre des Transporteurs Equins et des Utilisateurs Bénéficiaires ou un Service de fourniture de la Plateforme comme outil de gestion aux Transporteurs Equins qui auraient une relation préexistante avec l'Utilisateur.

1.3.1. Services de mise en relation avec des Transporteurs Equins

La Plateforme propose des Services de mise en relation entre des Professionnels du Transport Equin et des Utilisateurs Bénéficiaires.

La fourniture effective des Services fait nécessairement l'objet d'une relation contractuelle distincte entre les Utilisateurs.

Le Transport Equin est entendu comme une prestation de transport d'équidés appartenant à un tiers dont le point de départ et/ou le point d'arrivée est situé sur le territoire français, réalisée en contrepartie d'une rémunération.

Conformément à la législation en vigueur et notamment le Code des transports et le Code rural et de la pêche maritime, seuls les Transporteurs Equins sont autorisés à réaliser le Transport Equin via la Plateforme.

1.3.2. Services de mise à disposition de la Plateforme comme outil de gestion pour les Transporteurs Equins

La Plateforme propose, uniquement aux Transporteurs Equins, un service d'utilisation de la Plateforme comme outil de gestion.

Ce service répond à la demande des Transporteurs Equins souhaitant utiliser la Plateforme comme outil de gestion du transport avec des clients préexistants et dont la mise en relation n'a pas été réalisée via la Plateforme.

Article 2. Conditions d'accès Utilisateur à la Plateforme

2.1. Conditions d'accès applicables à tous les Utilisateurs

Tout Utilisateur ayant accès à internet peut accéder gratuitement et depuis n'importe où à la Plateforme. Les frais supportés par l'Utilisateur pour y accéder (connexion internet, matériel informatique, etc.) ne sont pas à la charge de OGALO.

La Plateforme et ses différents services peuvent être interrompus ou suspendus par OGALO, notamment à l'occasion d'une maintenance, sans obligation de préavis ou de justification.

L'Utilisateur personne physique doit être majeur (être âgé de plus de 18 ans révolus) et n'être pas frappé d'incapacité juridique pour s'engager au titre des Services.

L'Utilisateur personne morale doit agir par un représentant qui est réputé être dûment habilité pour contracter au nom et pour le compte de la personne morale.

L'Utilisateur Bénéficiaire pourra consulter les offres de Services sans obligation de création d'un compte utilisateur.

En revanche, l'accès aux Services est conditionné par la création d'un compte utilisateur sélectionné selon le profil applicable et le type de services qu'il est autorisé à proposer en application des présentes Conditions Générales d'Utilisation. Chaque Utilisateur s'engage à n'utiliser qu'un seul compte.

L'Utilisateur est tenu de renseigner les informations demandées par la Plateforme, notamment nom, prénom, date de naissance, adresse courriel. En outre, tout Utilisateur doit fournir les informations et documents particuliers exigés par le statut d'Utilisateur auquel il souhaite accéder.

L'Utilisateur s'engage lors de son inscription à sélectionner le profil d'Utilisateur conforme et à fournir des informations exactes et des documents authentiques et engage sa seule responsabilité en cas de fausse déclaration ou faux document.

L'Utilisateur reconnaît qu'il doit se conformer à ses obligations administratives et sanitaires dans le cadre de la réalisation des Services via la Plateforme.

Le Transporteur Equin ne pourra accéder à la Plateforme qu'après validation de son dossier complet déposé auprès d'OGALO.

L'Utilisateur s'engage à ne pas accepter ou effectuer un paiement en dehors de la Plateforme.

2.2. Documents à fournir selon le profil Utilisateur

Profil Utilisateur	Transporteur Equin*
Permis de conduire en cours de validité	•
Autorisations de transport (T1 ou T2)	•
Certificat de compétence des conducteurs et des convoyeurs (ex CAPTAV ou CCTROV)	•
Agrément des véhicules (pour les transports de longue durée (T2)	•
Autorisation d'exercer la profession de transporteur équin professionnel	•
Licence de transport public routier de marchandises (intérieure ou communautaire)	•
Attestation d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle	•
CGV de transport	•
Extrait Kbis	•

* Le Transporteur Equin devra fournir l'ensemble des documents lors de son inscription et ne pourra accéder aux Services qu'une fois ces documents validés par la Plateforme.

Afin de garantir la conformité de la Plateforme aux dispositions du Code des transports et Code rural et de la pêche maritime, chaque Utilisateur s'engage expressément à (i) respecter les dispositions applicables au type de Service proposé sur la Plateforme et (ii) fournir les documents requis selon son profil.

OGALO se réserve le droit de modifier la liste des documents requis dans le cadre de l'inscription à la Plateforme et de la mise en œuvre de l'offre et l'accès aux Services.

OGALO se réserve le droit de révoquer l'accès à son compte à tout Utilisateur qui, notamment (i) n'aurait pas sélectionné un profil conforme à la réalité (ii) n'aurait pas fourni les documents justificatifs (iii) ne respecterait pas les présentes Conditions Générales d'Utilisation.

L'Autorisation de type T1 est requise pour les trajets de plus de 65km A/R et moins de huit heures.

L'Autorisation de type T2 est requise pour les trajets de plus de 65km A/R et plus de huit heures.

Le Certificat de compétence des conducteurs et des convoyeurs (ex CAPTAV ou CTROV), les autorisations de transport et les agréments des véhicules s'obtiennent auprès de la Direction Départementale en charge de la Protection des Populations (DDPP) du département dans lequel est domicilié le demandeur.

L'autorisation d'exercer la profession de transporteur équin professionnel s'obtient auprès de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

Le Transporteur Equin s'engage, en cas de contrôle de police, à être en mesure de présenter la carte grise de chaque véhicule utilisé ainsi que son permis de conduire en cours de validité.

Article 3. Création d'une Annonce par un Transporteur Equin sur la Plateforme

Les Services sont proposés par la création d'annonces qui décrivent les Services et les conditions dans lesquelles elles sont proposées (l'« **Annonce** »).

Tout Transporteur Equin propose un Transport Equin sur la Plateforme, par la création d'une Annonce de Transport comprenant les informations relatives au Service, notamment la date, le point de départ et d'arrivée, le nombre de places disponibles et le type d'équidé accepté.

A partir des éléments renseignés par le Transporteur Equin, la Plateforme génère une Annonce de Transport en renseignant le nombre de kilomètres, calculé automatiquement au moyen d'une formule prédéfinie par OGALO. Le Transporteur Equin a la possibilité de modifier ces informations manuellement à tout moment.

Tant que des places seront disponibles, l'Annonce de Transport sera automatiquement disponible pour tous les Utilisateurs Bénéficiaires.

Ni l'identité du Transporteur Equin ni aucun devis définitif ne sont communiqués à l'Utilisateur Bénéficiaire avant qu'il n'effectue une Réservation.

Concernant les conditions du Transport, Le Transport Equin sera régi par les conditions générales du Transporteur Equin, lesquelles seront nécessairement fournies par ce dernier en vue de la création de son compte utilisateur. Ces Conditions Générales de Transport ne sont pas publiées et sont mises à disposition sur demande au Transporteur par l'Utilisateur.

En cas de dispositions manquantes dans les Conditions Générales de Transport et/ou de difficultés d'interprétation, le Transport Equin sera régi et interprété conformément au contrat type de transport applicable.

Le Transporteur Equin est responsable de la mise à disposition de ses Conditions Générales de Transport à l'Utilisateur Bénéficiaire et de leur opposabilité.

A défaut de convention contraire, le Transport Equin est régi par le contrat de transport type (articles L.1432-1 et suivants du Code des transports).

Les présentes CGU prévalent sur les Conditions Générales de Transports concernant la fourniture des Services, notamment les conditions d'annulation et les modalités de paiement.

Concernant les conditions relatives à la mise en relation ou à l'utilisation de la Plateforme, en cas de contradiction, les présentes CGU prévalent sur les Conditions Générales de Transport.

Article 4. Réservation des Services de Transport Equin par l'Utilisateur Bénéficiaire sur la Plateforme

4.1. Services

OGALO met un système de messagerie interne à la Plateforme à la disposition des Utilisateurs permettant de convenir des conditions des Services et de réserver les Services.

L'Utilisateur Bénéficiaire a accès aux Annonces des Transporteurs Equins. Cette Annonce donne accès aux points de départ et d'arrivée, à la date du transport, au nombre de kilomètres calculé automatiquement au moyen d'une formule prédéfinie par OGALO, aux places disponibles et au type d'équidé accepté. En revanche, cette Annonce ne donne pas accès à l'identité du Transporteur Equin.

A partir de l'Annonce, l'Utilisateur Bénéficiaire peut soit réserver immédiatement le trajet tel que publié, soit faire une demande de détour.

L'Utilisateur Bénéficiaire recevra de la part du Transporteur Equin un devis définitif, le cas échéant établi en fonction de la demande de détour (la « **Réservation** »).

Une fois la Réservation effectuée par l'Utilisateur Bénéficiaire, le Transporteur peut choisir d'adresser son devis définitif généré automatiquement par OGALO en fonction des éléments renseignés, directement via la Plateforme. La Plateforme se réserve le droit d'adresser une relance à l'Utilisateur Bénéficiaire via la messagerie OGALO, jusqu'à ce que le devis ait été accepté ou décliné.

Ce devis définitif doit être accepté par l'Utilisateur Bénéficiaire. Ce devis peut faire l'objet de discussions et révisions entre les Utilisateurs via la messagerie OGALO avant acceptation.

L'Acceptation d'un Service intervient dès l'existence d'un accord entre le Transporteur Equin Utilisateur Bénéficiaire, lequel est formalisé par le paiement des Services selon les conditions prévues à l'article 6 (l'« **Acceptation** »).

L'Acceptation d'un Service vaut contrat. En conséquence, toute annulation survenue postérieurement à l'Acceptation peut entraîner des pénalités dans les conditions prévues à l'article 7.

Un rappel est adressé à l'Utilisateur Bénéficiaire via la messagerie OGALO quarante-huit (48) heures avant l'heure effective du départ.

4.2. Services complémentaires d'assurance annulation

Au moment du paiement, l'Utilisateur Bénéficiaire peut souscrire une assurance annulation, dont les conditions figurent à l'article 12.

4.3. Service complémentaire de référencement (le « Service de référencement »)

OGALO propose via la Plateforme des services de référencement d'écuries et de particuliers capables d'accueillir les Utilisateurs, Transporteurs Equins ou Utilisateurs Bénéficiaires accompagnant leur équidé (l'(es) « **Hébergement(s)** »).

Les Utilisateurs ont accès à la liste via l'onglet « Hébergements ». Cette liste leur donne accès aux coordonnées des Hébergements afin qu'ils puissent effectuer une prise de contact directe.

OGALO ne prend pas en charge la mise en relation entre les Utilisateurs et les Hébergements.

L'Utilisateur est le seul et unique organisateur et responsable de la mise en relation avec l'Hébergement, des conditions d'hébergement et des informations communiquées à l'Hébergement.

L'adhésion au Service de référencement emporte acceptation des présentes CGU.

Article 5. Publication d'une demande de transport par un Utilisateur Bénéficiaire

Dans le cas où aucune Annonce de Transporteur Equin ne lui conviendrait pas, l'Utilisateur Bénéficiaire a la possibilité de publier une demande de transport (la « Demande de transport ») sur la Plateforme en remplissant un formulaire.

Si l'équidé est enregistré auprès du Système d'Information Relatif aux Equidés (SIRE), en saisissant le numéro d'identification SIRE de l'équidé, certaines informations seront automatiquement renseignées sur le formulaire.

Il revient à l'Utilisateur Bénéficiaire de remplir les informations manquantes.

Si l'équidé n'est pas enregistré auprès du SIRE, il revient à l'Utilisateur Bénéficiaire de remplir l'intégralité des informations requises.

La Demande de transport est diffusée à tous les Transporteurs Equins inscrits sur la Plateforme.

Tout Transporteur Equin intéressé par cette Demande de Transport peut y répondre par l'envoi d'un devis dans les conditions de l'article 4.1. La suite de la procédure est identique à celle détaillée à l'article 4.1.

Article 6. Prix, Frais de Services et modalités de paiement

Les montants versés à titre de paiement par l'Utilisateur Bénéficiaire sont constitués du prix du Service validé entre les Utilisateurs (le « **Prix du Service** »), la commission prélevée par OGALO (les « **Frais de Services** »), et le Prix de l'Assurance OGALO, désignés ensemble comme le « **Montant de la Transaction** ».

6.1 Prix du Service

Le Prix du Service est en principe fixé par le Transporteur Equin sous sa seule responsabilité, en tenant compte des Frais de Services appliqués par OGALO détaillés à l'article 6.2, dans les limites des conditions du présent article.

La Plateforme OGALO suggère un Prix du Service au Transporteur Equin, en fonction des informations entrées par ce dernier (nombre de kilomètres, coût kilométrique du véhicule enregistré par le Transporteur Equin). Cette suggestion de Prix du Service n'a qu'une valeur indicative et le Transporteur Equin reste libre de l'appliquer ou non.

Le Prix du Service est fixé en euros.

Le Transporteur Equin renseigne le Prix du Service HT. La Plateforme ajoute ensuite la TVA et publie sur l'Annonce le Prix du Service TTC.

6.2 Frais de Services

En utilisant le Site, les Utilisateurs autorisent expressément OGALO à prélever les Frais de Services et le cas échéant le Prix des assurances mentionnées à l'article 12 sur le Montant de la Transaction.

Les Frais de Services prélevés par OGALO correspondent à une commission sur le Prix du Service en contrepartie de l'utilisation de la Plateforme, incluant les Services de paiement STRIPE.

Les Frais de Services sont prélevés par OGALO lors du paiement sur le Prix du Service fixé par le Transporteur Equin.

Il leur appartient donc de tenir compte de ceux-ci lors de la détermination du Prix du Service.

Les Frais de Services sont calculés en fonction du Service comme défini en Annexe 1.

OGALO se réserve le droit de modifier à tout moment les modalités de calcul des Frais de Services. Ces modifications ne s'appliqueront pas aux Frais de Services déjà acceptés par les Utilisateurs avant la modification.

Les Frais de Services incluent les Services de Paiement de STRIPE mais ne comprennent pas le Prix des Assurances définies à l'article 12.

6.3 Services de paiement STRIPE

Les Utilisateurs acceptent expressément que les services de paiement soient fournis exclusivement par STRIPE et acceptent leur conditions générales (les « **Conditions Générales de Paiement** »).

En cas de contradiction entre les Conditions Générales de Paiement et les présentes CGU, ces dernières prévalent.

6.4 Modalités de paiement

Dès la validation de la Réservation, le Montant de la Transaction est collecté par OGALO via l'opérateur STRIPE.

Sous réserves de l'article 7 « Annulation », dès la fin du Service matérialisée par la validation de fin de transport par le représentant du destinataire, le Montant de la Transaction diminué des Frais de Services est versé au Transporteur Equin.

En aucun cas, OGALO ne versera la somme due autrement que par virement. Il ne sera procédé à aucun paiement en numéraire ou par chèque.

En conséquence, le Transporteur Equin s'oblige à communiquer à OGALO ou à son prestataire de paiement désigné, les informations permettant la réception d'argent par virement bancaire :

- Les informations présentes sur son relevé d'identité postale ou son relevé d'identité bancaire.

Ce versement sera suivi de l'envoi d'un email de confirmation accompagné d'une facture relative aux Frais de Services facturés par OGALO.

6.5 Prix de l'abonnement du Service de référencement

OGALO propose aux écuries ou particuliers les Services de référencement définis à l'article 4.3 en contrepartie du paiement d'un abonnement à échéance mensuelle ou annuelle, sans engagement et sans reconduction tacite.

Article 7. Annulation de la Réservation - Rétractation

Les Services peuvent faire l'objet d'annulation, sous réserve de payer des Frais d'Annulation à la Plateforme (« **Frais d'Annulation** »).

Les Frais d'Annulation correspondent à des pénalités appliquées par OGALO afin de compenser les frais de fonctionnement de la Plateforme.

7.1 Annulation des Services par le Transporteur Equin

Le Transporteur Equin est libre d'annuler les Services à tout moment, sous réserve de payer des Frais d'Annulation à hauteur de 6% du Montant de la Transaction.

L'Utilisateur Bénéficiaire sera averti de l'annulation par OGALO et remboursé en intégralité du Montant de la Transaction et redirigé vers la publication d'une nouvelle demande de Transport.

7.2 Annulation des Services par l'Utilisateur Bénéficiaire

7.2.1 Remboursement de l'Utilisateur Bénéficiaire

En cas d'annulation par l'Utilisateur Bénéficiaire pour convenance, ce dernier sera remboursé du Montant de la Transaction après déduction des Frais d'Annulation.

En cas d'annulation imputable à l'Utilisateur Bénéficiaire plus de sept (7) jours avant le jour de départ prévu, l'annulation sera facturée 30% HT du Montant de la Transaction. L'Utilisateur Bénéficiaire percevra donc un remboursement à hauteur de 70% du Montant de la Transaction.

En cas d'annulation imputable à l'Utilisateur Bénéficiaire moins de sept (7) jours avant le jour de départ prévu et plus de quarante-huit (48) heures avant l'heure de départ prévue, l'annulation sera facturée 50% HT du Montant de la Transaction. L'Utilisateur Bénéficiaire percevra donc un remboursement à hauteur de 50% du Montant de la Transaction.

En cas d'annulation imputable à l'Utilisateur Bénéficiaire moins de quarante-huit (48) heures avant l'heure de départ prévue, l'annulation sera facturée 100% HT du Montant de la Transaction. L'Utilisateur Bénéficiaire ne percevra aucun un remboursement.

L'Utilisateur Bénéficiaire autorise d'ores et déjà OGALO à prélever les Frais d'Annulation sur le Montant de la Transaction, avant restitution des sommes restantes.

En cas de contradiction relative aux conditions d'annulation et au montant des Frais d'Annulation entre les Conditions Générales du Transporteur Equin et les présentes CGU, ces dernières prévalent.

7.2.2 Remboursement du Transporteur Equin

En cas d'annulation par l'Utilisateur Bénéficiaire pour convenance, le Transporteur Equin sera remboursé d'un montant correspondant aux Frais d'Annulation diminués de la commission OGALO indexée à son abonnement.

En cas d'annulation imputable à l'Utilisateur Bénéficiaire plus de sept (7) jours avant le jour de départ prévu, le Transporteur Equin percevra 30% HT du Montant de la Transaction moins la commission OGALO indexée à son abonnement.

Par exemple pour un Montant de la Transaction à 1.000 euros HT et une commission OGALO à 16%, le Transporteur Equin sera remboursé de 140 euros (300 euros correspondant à 30% du Montant de la Transaction – 160 euros correspondant à la retenue au titre de la commission OGALO à 16%).

En cas d'annulation imputable à l'Utilisateur Bénéficiaire moins de sept (7) jours avant le jour de départ prévu et plus de quarante-huit (48) heures avant l'heure de départ prévue, le Transporteur Equin percevra 50% HT du Montant de la Transaction moins la commission OGALO indexée à son abonnement.

Par exemple pour un Montant de la Transaction à 1.000 euros HT et une commission OGALO à 16%, le Transporteur Equin sera remboursé de 340 euros (500 euros correspondant à 50% du Montant de la Transaction – 160 euros correspondant à la retenue au titre de la commission OGALO à 16%).

En cas d'annulation imputable à l'Utilisateur Bénéficiaire moins de quarante-huit (48) heures avant l'heure de départ prévue, le Transporteur Equin percevra 100% HT du Montant de la Transaction moins la commission OGALO indexée à son abonnement.

Par exemple pour un Montant de la Transaction à 1.000 euros HT et une commission OGALO à 16%, le Transporteur Equin sera remboursé de 840 euros (1.000 euros correspondant à 100% du Montant de la Transaction – 160 euros correspondant à la retenue au titre de la commission OGALO à 16%).

Le Transporteur Equin autorise d'ores et déjà OGALO à retenir la commission OGALO avant de lui restituer les Frais d'Annulation.

7.3 Rétractation

En acceptant les présentes CGU, l'Utilisateur accepte expressément que le Contrat conclu avec OGALO consistant en la mise en relation avec un autre Utilisateur soit exécuté avant l'expiration du délai de rétractation et renonce expressément à son droit de rétractation, conformément aux dispositions de l'article L.221-28 du Code de la consommation.

Article 8. Modalités de déroulement et fin de Services - Facturation

7.1. Généralités

Dans la mesure où OGALO est un service d'intermédiation, OGALO n'a pas connaissance des termes et conditions particulières pouvant être convenues entre les Utilisateurs.

Dans le cadre du déroulement du Service, les Utilisateurs s'engagent à respecter la réglementation relative au Poids Total Autorisé en Charge (PTAC), selon les informations fournies sur la carte grise du Véhicule.

7.2. Assistant communication

A la fin de la création de son Annonce, le Transporteur Equin aura la possibilité de partager cette dernière directement sur les différents réseaux sociaux au moyen d'un raccourci de publication.

7.3. Vaccination des chevaux

Pour effectuer une Demande de transport ou répondre à une Annonce de transport, l'Utilisateur Bénéficiaire a l'obligation de renseigner l'état sanitaire de l'équidé à transporter, qu'il soit vacciné ou non.

Pour ce faire, il coche ou non une case certifiant que l'équidé est à jour de ses vaccins obligatoires.

Cette information sera transmise au Transporteur Equin.

Le Transporteur Equin se réserve le droit d'accepter ou non de transporter les chevaux qui ne seraient pas à jour de leurs vaccins obligatoires.

Le Transporteur Equin vérifie la cohérence du statut de vaccination de l'équidé renseigné sur la Plateforme OGALO avec les informations contenues dans le carnet de santé de l'équidé avant le transport.

Si l'Utilisateur Bénéficiaire a renseigné un statut de vaccination de son équidé non conforme à la réalité, le Transporteur Equin se réserve la possibilité de refuser d'effectuer le transport.

Dans ce cas, l'Utilisateur Bénéficiaire ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni de la part de la Plateforme OGALO ni de la part du Transporteur Equin.

7.4. Bien-être animal pendant le transport

Le Transporteur Equin s'engage à respecter le bien-être des équidés à l'occasion des prestations de transport, et notamment à respecter le règlement (CE) 1/2005 du conseil du 22 décembre 2004 relatif à la protection des animaux vivants pendant le transport et les opérations annexes, notamment les articles 3 et 4 et l'Annexe 1 « Spécifications Techniques ».

A ce titre, le Transporteur s'engage notamment à ne pas transporter les équidés dans des conditions telles qu'ils risquent d'être blessés ou de subir des souffrance inutiles (limiter la durée du voyage, manipuler les équidés avec les compétences requises, utiliser un moyen de transport adapté avec une surface au sol et une hauteur suffisante, prévoir de l'eau, de la nourriture et des périodes de repos.

7.5. Emission d'une lettre de voiture

Lors de la validation de la Réservation, la Plateforme génère une lettre de voiture mise à la disposition des Utilisateurs concerné par ledit transport.

Cette lettre de voiture doit être datée et signée. Elle comprend *a minima* les mentions suivantes :

- La nature et le poids des objets à transporter ;
- L'identification des objets à transporter ;
- Le délai dans lequel le transport doit être effectué ;
- Le nom et le domicile du destinataire de la marchandise ;
- Le nom et le domicile du Transporteur Equin ;
- Le prix du transport ;
- L'indemnité due pour cause de retard ;
- La signature de l'expéditeur ;

7.6. Rétribution au Transporteur Equin – Facturation

A la fin du Service de Transport Equin, la personne désignée comme destinataire ou représentante du destinataire valide dans la Plateforme la bonne réception de l'Equidé en signant électroniquement la lettre de voiture.

Cette étape marque la fin du Transport et déclenche la rétribution au Transporteur Equin du Prix du Service.

Le Transporteur Equin peut alors charger sa facture mentionnant le Prix du Service dans la Plateforme (la « Facture Transporteur »).

L'Utilisateur Bénéficiaire a la possibilité de télécharger cette la Facture Transporteur sur la Plateforme.

L'Utilisateur Bénéficiaire recevra un reçu de paiement à la suite de son paiement du Montant de la Transaction via la Plateforme.

La Plateforme OGALO rend disponible au téléchargement via la Plateforme la facture à destination de l'Utilisateur Bénéficiaire (la « Facture Utilisateur Bénéficiaire ») mentionnant la part des Frais de Services payable par l'Utilisateur Bénéficiaire.

A la fin de chaque mois, la Plateforme OGALO rend disponible au téléchargement via la Plateforme la facture à destination du Transporteur Equin (la « Facture Transporteur Equin ») mentionnant la part des Frais de Services payables par le Transporteur Equin.

Article 9. Responsabilité de l'Utilisateur

L'Utilisateur est responsable des risques liés à l'utilisation de son identifiant de connexion et de son mot de passe. Ainsi, le mot de passe de l'Utilisateur doit rester secret. En cas de divulgation de mot de passe, OGALO décline toute responsabilité.

L'Utilisateur assume l'entière responsabilité de l'utilisation qu'il fait des informations et contenus présents sur la Plateforme.

Tout usage de la Plateforme par l'Utilisateur ayant directement ou indirectement pour conséquence des dommages devra faire l'objet d'une indemnisation au profit de la Plateforme.

L'Utilisateur est responsable du contenu qu'il propose sur la Plateforme. Il s'engage à ne pas diffuser par l'intermédiaire de la Plateforme, comprenant la messagerie, de propos contraires aux bonnes mœurs et à l'ordre public, inapproprié, insultant ou diffamatoire. L'Utilisateur est informé que la Plateforme est équipée d'un système de signalement automatique de contenu abusifs.

L'Utilisateur doit faire preuve de vigilance dans la communication d'informations personnelles comme leur email ou leur numéro de téléphone. Il est seul responsable des éléments communiqués via la messagerie.

L'Utilisateur s'engage à se conformer à toutes les lois, règles et réglementations qui lui sont applicables lors de l'utilisation de la Plateforme. Les Utilisateurs doivent notamment s'abstenir (i) de porter atteinte aux droits de tiers, (ii) de porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle (iii) de proposer des Services enfreignant les lois ou réglementations ; (iv) d'inciter à commettre des infractions ou des crimes, (v) de communiquer des informations incorrectes ou des informations confidentielles, (vi) de faire des commentaires diffamatoires, (viii) de publier les données à caractère personnel d'autres personnes ou de violer les droits afférents à la vie privée, (ix) d'usurper l'identité d'autrui, ou (x) de téléverser ou de publier par tout autre moyen des contenus illicites, faux ou inexacts.

Les Utilisateurs s'engagent à agir et à utiliser la Plateforme de bonne foi.

L'Utilisateur Bénéficiaire s'engage à respecter les heures et lieux d'arrivée convenus avec le Transporteur Equin. En cas de non-respect, l'Utilisateur Bénéficiaire est informé que la Plateforme OGALO n'est pas responsable des coûts associés que le Transporteur Equin facturerait en supplément.

Article 10. Conclusion du contrat relatif aux Services fournis par la Plateforme

Concernant la relation contractuelle entre l'Utilisateur et la Plateforme, la relation contractuelle de prestation de services d'intermédiation existe lors de l'inscription de l'Utilisateur à la Plateforme. A compter de cette inscription, la Plateforme s'engage à proposer l'intermédiation et à permettre à l'Utilisateur d'accéder aux Services proposés par les autres Utilisateurs et l'Utilisateur s'engage à respecter les présentes CGU.

Concernant la relation entre les Utilisateurs entre eux, la relation contractuelle de fourniture des Services existe seulement entre les Utilisateurs qui sont des tiers par rapport à la Plateforme. La relation contractuelle existe à compter de l'Acceptation du devis final communiqué par le Transporteur Equin et matérialisée par le paiement par l'Utilisateur. Le Transporteur Equin est seul responsable de la mise à disposition de ses Conditions Générales de Transport à l'Utilisateur Bénéficiaire et de leur opposabilité.

Article 11. Responsabilité de OGALO

Le service proposé par OGALO est un service d'intermédiation et de mise en relation.

Les Utilisateurs agissent en conséquence sous leurs seules et entières responsabilités.

Le déroulement des Services ne saurait entraîner la responsabilité d'OGALO, sur quelque fondement que ce soit.

La responsabilité d'OGALO ne peut notamment pas être engagée en raison d'un sinistre qui serait survenu lors des Services.

N'étant ni propriétaire ni gardien de l'équidé pour lequel les Services sont réalisés, OGALO ne pourra être considéré comme responsable des dommages causés ou subis par l'équidé.

OGALO n'est pas tenu de vérifier si les biens et services mis-en-ligne correspondent aux Annonces et à la prestation attendue, ni si l'offre présente un caractère licite. Sa responsabilité ne saurait être engagée à ce titre.

OGALO n'est pas tenu de vérifier l'exactitude des documents requis lors de la création de compte, la publication d'une Annonce ou à l'occasion de toute autre démarche effectuée sur la Plateforme, notamment les permis de conduire, carte grise, autorisation d'exercice de transport. Les Utilisateurs sont seuls responsables en cas d'inexactitude des documents communiqués et/ou d'utilisation frauduleuse de la Plateforme.

OGALO ne saurait être responsable des conséquences de la communication des déclarations d'activité effectuées auprès des autorités administratives compétentes.

OGALO ne saurait être responsable du fait qu'un Utilisateur soit contrôlé en défaut d'un des documents administratifs et sanitaires requis pour le transport d'équidés ni des conséquences qui en découleraient. OGALO invite chaque utilisateur à prendre connaissance de la réglementation applicable à son profil.

Il peut arriver que l'accès au site ou au service soit interrompu dans le cadre d'opérations de maintenance, de mises à niveau matérielle ou logicielle, de réparations d'urgence du site, ou par suite de circonstances indépendantes de la volonté d'OGALO (comme par exemple, défaillance des liaisons et équipements de télécommunications). OGALO s'engage à prendre toutes les mesures raisonnables pour limiter ces perturbations, pour autant qu'elles lui soient imputables.

Les Utilisateurs reconnaissent et acceptent qu'OGALO n'assume envers eux aucune responsabilité pour toute indisponibilité, suspension ou interruption du site ou du service et ne peut être tenue responsable des préjudices directs et indirects de toute nature résultant de ce fait.

Les Utilisateurs reconnaissent et acceptent qu'OGALO n'assume envers eux aucune responsabilité pour tout dommage qui se produirait pendant le séjour au sein d'un Hébergement défini à l'article 4.3. L'Utilisateur reconnaît qu'il lui incombe de vérifier les conditions et garanties de l'Hébergement, notamment les conditions d'assurance.

Les Hébergements reconnaissent et acceptent qu'OGALO n'assume envers eux aucune responsabilité pour tout dommage qui se produirait pendant le séjour d'un Utilisateur au sein d'un Hébergement défini à l'article 4.3. L'Hébergement reconnaît qu'il est responsable vis-à-vis des Utilisateurs des conditions et garanties d'hébergement proposées, qu'il lui revient de souscrire les assurances nécessaires le cas échéant.

Dans tous les cas, et sans préjudice de ce qui vient d'être exposé ci-dessus et dans les autres clauses concernant l'absence de responsabilité d'OGALO, toute cause de responsabilité qui pourrait être retenue à l'encontre d'OGALO ne pourra donner lieu qu'au versement de dommages et intérêts dont le montant sera limité aux montants encaissés au titre des Frais de Service ou des Frais d'Annulation.

Article 12. Assurance

12.1 Assurance Equidé OGALO

Avant le paiement, l'Utilisateur Bénéficiaire peut opter pour la souscription d'une assurance complémentaire dont l'objet est d'assurer l'équidé transporté à sa valeur réelle (« **Assurance Equidé OGALO** »).

Le prix correspondant à l'Assurance Equidé OGALO (« **Prix de l'Assurance** ») n'est pas compris dans les Frais de Services et fait l'objet d'un prélèvement forfaitaire défini en Annexe 1.

Les Transporteurs Equins sont expressément exclus de l'Assurance Equidé OGALO, disposant de leur propre contrat d'assurance.

Les Utilisateurs Bénéficiaires auront accès aux conditions de l'Assurance Equidé OGALO au moment de la souscription de celle-ci par l'intermédiaire d'un lien hypertexte.

Il est expressément indiqué que l'Assurance est optionnelle et couvre uniquement les équidés, à l'exclusion de tout véhicule ou matériel.

12.2 Assurance Annulation

La souscription à une assurance annulation proposée par le prestataire MEETCH (l'« **Assurance Annulation** ») en option est proposée lors de l'achat de Services d'OGALO.

Cette assurance facultative permet, moyennant le paiement d'une prime d'assurance (le « **Prix de l'Assurance Annulation** ») et conformément aux conditions de garanties détaillées dans les documents pré-contractuels et contractuels (IPID/Document d'information sur le produit d'assurance – FIC/Fiche d'information et de conseil – NI/ Notice d'information) un remboursement des frais de transport engagés par le/les Utilisateur(s) Bénéficiaire(s) en cas d'imprévu empêchant soit ledit transport et/ou soit la participation à l'évènement pour lequel ledit transport a été réservé. Les frais de transport seront remboursés dans leur intégralité sur présentation des justificatifs demandés et conformément aux conditions de garantie et aux exclusions contractuelles.

Pour l'interprétation du présent article, les frais de transports remboursés par l'Assurance Annulation correspondent au Montant de la Transaction diminué du Prix de l'Assurance Annulation préalablement souscrite.

Les documents pré-contractuels et contractuels de l'Assurance Annulation sont disponibles sur le site de Ogalo.

Article 13. Obligations fiscales et sociales particulières relatives aux Utilisateurs

La loi du 23 octobre 2018 relative à la lutte contre la fraude impose désormais aux plateformes en ligne d'adresser un décompte des opérations réalisées et du montant brut perçu aux Utilisateurs et à l'administration fiscale.

L'Utilisateur pourra consulter les informations relatives à ses obligations fiscales ici : [Revenus de plateformes collaboratives](#)

L'Utilisateur pourra consulter les informations relatives à ses obligations sociales ici : [URSSAF – Activités relevant de l'économie collaborative](#)

Article 14. Données personnelles - RGPD

Dans le cadre de votre utilisation de la Plateforme, OGALO est amenée à collecter et traiter certaines de vos données personnelles. En utilisant le Site vous reconnaissez et acceptez le traitement de vos données personnelles par OGALO conformément aux stipulations de la Politique de Confidentialité.

Article 15. Propriété intellectuelle

Les contenus de la Plateforme (logos, textes, éléments graphiques, vidéos, etc.) sont protégés par le droit d'auteur, en vertu du Code de la propriété intellectuelle.

L'Utilisateur devra obtenir l'autorisation de OGALO avant toute reproduction, copie ou publication de ces différents contenus.

Ces derniers peuvent être utilisés par les utilisateurs à des fins privées ; tout usage commercial est interdit.

L'Utilisateur est entièrement responsable de tout contenu qu'il met en ligne et il s'engage à ne pas porter atteinte à un tiers.

OGALO se réserve le droit de modérer ou de supprimer librement et à tout moment les contenus mis en ligne par les utilisateurs, et ce sans justification.

Article 16. Liens hypertextes

Les domaines vers lesquels mènent les liens hypertextes présents sur le site n'engagent pas la responsabilité de la Plateforme qui n'a pas de contrôle sur ces liens.

Il est possible pour un tiers de créer un lien vers une page du site OGALO sans autorisation expresse de OGALO.

Il est interdit pour tout Utilisateur de communiquer un lien vers son propre site internet via la Plateforme OGALO.

Article 17. Prescription

Toute réclamation au titre de l'utilisation de la Plateforme et contre OGALO se prescrit dans un délai d'un an, y compris les réclamations liées aux paiements.

Les dispositions du présent article ne s'appliquent pas aux Utilisateurs agissant en qualité de consommateur au sens du Code de la consommation.

Article 18. Stipulations diverses

Modification des CGU - OGALO se réserve la possibilité de modifier, à tout moment, en tout ou partie, les présentes CGU. Les Utilisateurs sont invités à les consulter régulièrement sur la Plateforme afin de prendre connaissance des éventuelles modifications. L'utilisation de la Plateforme par l'Utilisateur postérieurement aux modifications emporte leur acceptation.

Divisibilité – Si une stipulation des présentes CGU s'avérait illégale, invalide ou inapplicable, les autres dispositions demeureront valides et continueront de s'appliquer.

Renonciation – Le fait qu'OGALO ne se prévale pas d'une stipulation des présentes CGU ne constitue pas une renonciation à se prévaloir de cette stipulation postérieurement.

Loi applicable et juridiction compétente – Les présentes CGU et toute action relative aux Services sont régies par le droit français.

Tout litige entre l'Utilisateur et OGALO relatif aux CGU ou aux Services non résolu à l'amiable dans un délai de trente (30) jours calendaires à compter de la notification du litige par la partie la plus diligente, sera de la compétence exclusive des tribunaux d'Orléans, nonobstant pluralité de défendeurs, et y compris toute procédure d'urgence ou d'appel en garantie.

ANNEXE 1 – Frais de Services

	Type d'utilisateur	Utilisateur bénéficiaire	Transporteur Équin
Frais de plateforme	Mise en relation par Ogalo	10 %	6 %
	Utilisation d'Ogalo comme un outil de gestion d'activité	-	6 %
Assurances	Assurance valeur cheval	Indexée à la valeur du cheval et la durée du transport (en jours)	-
	Assurance annulation	5 %	

ANNEXE 2 – Frais de l'Assurance Equidé OGALO

Documentation à venir – Disponible sur demande

ANNEXE 3 – Frais de l'Assurance Annulation

Disponibles sur la Plateforme